

LA CAUEILLE DE LA JOURNALETTÉ - ORLÉANS.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 19 DECEMBRE 1907

8ème Année.

1er Septembre 1827.

La Réorganisation de notre Armée d'Afrique.

Noms à Coucher D'ehors.

Chronique parisienne :

Vous connaissez sans doute, l'aventure de ce brave citoyen qui, devant le père d'une petite fille, se rendit à la mairie, flanqué de deux témoins honorables et patientes, pour faire sa déclaration à l'état civil. Après bavardage, sur les diverses questions d'usage, l'employé arriva à celle-ci :

— Quel est le nom de l'enfant ?

— Henriette, répondit l'heureux père.

— Je ne puis inscrire un tel prénom.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il est interdit.

— Depuis quand ?

— Mais il y a pourtant des Henriettes célèbres, notoires et même obscures.

— C'est qu'elles bénéficient d'une négligence comparable de la part des employés de l'état civil. Voici le répertoire des prénoms autorisés par les pouvoirs publics. Celui d'Henriette n'y figure point. Il m'est donc impossible de le recevoir. Mais vous pouvez en choisir un autre vous convenant dans cette nomenclature.

Elle donnerait en outre la possibilité de renforcer nos troupes de couverture. Avec une franchise à laquelle j'ai déjà rendu hommage, M. Messimy reconnaît que la loi de deux ans va créer dans nos effectifs mobilisables un trou de 50,000 hommes. Tous en approuvant les dispositions générales de la loi au point de vue social et politique, l'honorable député de la Seine avoue que notre cavalerie et nos troupes de couverture vont se trouver désormais dans une situation difficile.

Notre corps d'armée d'Afrique renferme deux catégories de troupes distinctes.

Les premières sont analogues, comme recrutement, à nos régiments métropolitains, c'est-à-dire qu'elles sont formées en majeure partie de jeunes gens appartenant régulièrement à leur classe. Elles comprennent 3 régiments de zouaves, 3 régiments d'infanterie légère, 15 batteries d'artillerie, 1 bataillon du génie, 5 régiments de chasseurs à cheval; leur effectif, en comptant les services accessoires (train, arme, intendance, etc.), se monte à 26,000 hommes.

Les secondes sont composées de mercenaires, soit européens, comme la légion étrangère, soit indigènes, comme les 3 régiments de tirailleurs turcs et les 3 régiments de spahis portugais.

Les soldats qui en font partie sont tous des engagés volontaires ou des rongages, liés au service pour une longue durée.

La division de Tunisie est organisée d'une tout autre façon. Elle comprend des troupes françaises (zouaves, chasseurs à cheval, artilleries, sapeurs) d'un effectif de 12,500 hommes; des troupes indigènes recrutees comme celles de la métropole par uppers régulières (tirailleurs et spahis) forces de 5,000 hommes; enfin des troupes mercenaires uniquement composées d'engagés et de rongages (tirailleurs et spahis) comptant 2,000 soldats.

Ainsi, en Tunisie, les deux tiers des combattants qui servent dans notre armée n'y figurent que comme appétés; ils ne restent en principe que trois ans sous les drapeaux et rentrent ensuite dans leurs foyers, mais servent convaincus, en cas de mobilisation générale, comme réservistes.

Grâce à cette disposition, la Tunisie, avec ses 1,800,000 habitants, nous fournit 8,000 soldats de l'armée active et 10,000 hommes de complément.

En Algérie, au contraire, les indigènes ne sont asservis à aucune obligation militaire; ils s'engagent à leur gré et se trouvent entièrement libérés quand ils quittent le service. Aussi, les 450,000 Arabes répartis dans les trois départements d'Alger, de Constantine et d'Oran ne nous donnent-ils que 10,000 soldats et pas un seul comme clerc dans les réserves.

Cette différence ne se comprend pas. Il semble qu'il n'y aurait aucune difficulté à appliquer sur un territoire, occupé par nous depuis plus de soixante-dix ans, un procédé qui donne d'excellents résultats dans un pays de protectorat de possession relativement récente.

Ce qu'on doit donc, dès aujourd'hui, rechercher, c'est d'augmenter le nombre de nos régiments indigènes d'Algérie, en adoptant un mode de recrutement très différent de celui qui fonctionne en Tunisie.

Paris, 8 décembre.
Nos troupes d'Afrique sont presque, depuis quelques mois, d'une endurance, d'une bravoure et d'une discipline remarquables. A Casablanca, en août et septembre, comme sur la frontière marocaine ces jours derniers, les indigènes qui servent sous les couleurs françaises se sont montrés d'une telle énergie inébranlable et ont rivalisé de zèle et de valeur avec les contingents métropolitains.

Personne ne peut nier aujourd'hui que nous possérons dans l'Afrique du Nord une force militaire de premier ordre. Notre armée d'Afrique l'unité n'est pas seulement capable de délivrer les possessions méditerranéennes contre un ennemi extérieur; elle sera encore susceptible, sans aucun doute, de nous rendre de très grands services si, en cas de querelle imprévue, nous l'appelions sur le continent.

Mais en se plaignant précisément à ce dernier point de vue, il est permis de se demander s'il ne serait pas possible de mieux utiliser les ressources de notre grande colonie d'Afrique du Nord.

Pour bien juger cette question, qui sera très probablement abordée au cours de la discussion sur le budget de la guerre, il importe de connaître exactement la situation actuelle.

Notre corps d'armée d'Afrique renferme deux catégories de troupes distinctes.

Les premières sont analogues, comme recrutement, à nos régiments métropolitains, c'est-à-dire qu'elles sont formées en majeure partie de jeunes gens appartenant régulièrement à leur classe. Elles comprennent 3 régiments de zouaves, 3 régiments d'infanterie légère, 15 batteries d'artillerie, 1 bataillon du génie, 5 régiments de chasseurs à cheval; leur effectif, en comptant les services accessoires (train, arme, intendance, etc.), se monte à 26,000 hommes.

Les secondes sont composées de mercenaires, soit européens, comme la légion étrangère, soit indigènes, comme les 3 régiments de tirailleurs turcs et les 3 régiments de spahis portugais.

Les soldats qui en font partie sont tous des engagés volontaires ou des rongages, liés au service pour une longue durée.

La division de Tunisie est organisée d'une tout autre façon. Elle comprend des troupes françaises (zouaves, chasseurs à cheval, artilleries, sapeurs) d'un effectif de 12,500 hommes; des troupes indigènes recrutees comme celles de la métropole par uppers régulières (tirailleurs et spahis) forces de 5,000 hommes; enfin des troupes mercenaires uniquement composées d'engagés et de rongages (tirailleurs et spahis) comptant 2,000 soldats.

Ainsi, en Tunisie, les deux tiers des combattants qui servent dans notre armée n'y figurent que comme appétés; ils ne restent en principe que trois ans sous les drapeaux et rentrent ensuite dans leurs foyers, mais servent convaincus, en cas de mobilisation générale, comme réservistes.

Grâce à cette disposition, la Tunisie, avec ses 1,800,000 habitants, nous fournit 8,000 soldats de l'armée active et 10,000 hommes de complément.

En Algérie, au contraire, les indigènes ne sont asservis à aucune obligation militaire; ils s'engagent à leur gré et se trouvent entièrement libérés quand ils quittent le service. Aussi, les 450,000 Arabes répartis dans les trois départements d'Alger, de Constantine et d'Oran ne nous donnent-ils que 10,000 soldats et pas un seul comme clerc dans les réserves.

Cette différence ne se comprend pas. Il semble qu'il n'y aurait aucune difficulté à appliquer sur un territoire, occupé par nous depuis plus de soixante-dix ans, un procédé qui donne d'excellents résultats dans un pays de protectorat de possession relativement récente.

Ce qu'on doit donc, dès aujourd'hui, rechercher, c'est d'augmenter le nombre de nos régiments indigènes d'Algérie, en adoptant un mode de recrutement très différent de celui qui fonctionne en Tunisie.

Hommage mérité.

L'empereur d'Allemagne a été invité à un hommage que Strasbourg vient de rendre à la mémoire de Pasteur, en approchant hautement la décision prise par la municipalité de cette ville de donner à une de ses rues nouvelle le nom de l'illustre savant.

Louis Pasteur avait été, on le sait, appelé en 1848 à la chaire de chimie de la faculté des sciences de Strasbourg, et c'est surtout ce titre que la vieille cité alsacienne, fière d'un tel professeur, a voulu évoquer.

Mais c'est, mieux encore, au "bienfaiteur de l'humanité" selon l'expression même de Guillaume II, que l'empereur d'Allemagne entend rendre ainsi hommage.

Il y a aussi les prénoms préférés, car ceux-ci sont relativement

simples. Parmi ceux-là, M. Sabatier écrit, entre autres, le nom du garçon : Abacus, Apéry, Aristote, Cœuf, Hermès, Ignace, Jérôme, Mogollobo, Paul, Coeur, Ustozade, Verte-Espagne, Zutonique, côté des filles : Anastas, Eustache, Guinfrise, Pauduin, Reparate, Vilfeletuy, Vilgafot, etc.

Tous les documents ayant été extraits de la fosse, on les a déposés dans une bière, qui a été portée ensuite par des militaires à l'église de Mey, où a été célébré un office funèbre.

À l'issue de cet office, le cortège, auquel se sont joints presque tous les habitants du village, s'est rendu vers la mairie, où, dans une baignoire dans les appartements hôteliers, l'officier principal de Mey.

Avant que les restes de ces braves ne fussent de nouveau confiés à la terre, M. Jean dégué du Souvenir français a prononcé une courte allocution pour adresser un dernier adieu à ces vaillants François.

Bien mieux, le répertoire dressé en conformité avec cette loi fut imposé en 1895 reçu l'approbation du ministre de l'intérieur.

Ceux qui y sont portant des Henriettes célèbres, notoires et même obscures.

C'est qu'elles bénéficient d'une négligence comparable de la part des employés de l'état civil. Voici le répertoire des prénoms autorisés par les pouvoirs publics. Celui d'Henriette n'y figure point.

Il m'est donc impossible de le recevoir. Mais vous pouvez en choisir un autre vous convenant dans cette nomenclature.

Elle donnerait en outre la possibilité de renforcer nos troupes de couverture. Avec une franchise à laquelle j'ai déjà rendu hommage, M. Messimy reconnaît que la loi de deux ans va créer dans nos effectifs mobilisables un trou de 50,000 hommes. Tous en approuvant les dispositions générales de la loi au point de vue social et politique, l'honorable député de la Seine avoue que notre cavalerie et nos troupes de couverture vont se trouver désormais dans une situation difficile.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée. Pour l'heure, il est difficile de dire si l'application de la loi va créer dans nos effectifs mobilisables un trou de 50,000 hommes. Tous en approuvant les dispositions générales de la loi au point de vue social et politique, l'honorable député de la Seine avoue que notre cavalerie et nos troupes de couverture vont se trouver désormais dans une situation difficile.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.

Enfin, la puissance de notre armée d'Afrique n'en trouverait pas nécessairement augmentée.

Le rappel des 13,000 hommes du contingent qui servent en Algérie remédierait en partie à ce grave inconvénient.